



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL~2023~ 74

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

OBJET

Modification de la délibération n° DEL-2022-43 relative à l'approbation d'un échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une micro-station d'assainissement

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 septembre 2023

Du lundi 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Patrick BREYER À André NOIROT, Damien CORNU À Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le document d'arpentage relatif à la division de parcelle concernant l'échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une microstation a été produit par le géomètre le 23 août 2023.

Le document d'arpentage permet d'avoir la surface réelle de terrain qui sera cédée par Monsieur Hervé SIMON à la Commune.

Ainsi, l'emprise réelle est de 153 m² au lieu de 100 m² telle que prévue dans la délibération du 20 juin 2022.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 052-215200403-20230918-DEL2023_74-DE



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'échange de terrain entre Monsieur Hervé SIMON et la Commune de Bourbonne les Bains, comme indiqué ci-dessous :

- Monsieur Hervé SIMON céderait à la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) la parcelle nouvellement cadastrée 215 ZE 28, d'une contenance de 153 m² lieudit « Les Bouvrots »,
- En échange la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) céderait à Monsieur Hervé SIMON la parcelle cadastrée 215 ZA 37, d'une contenance de 51 ares 70, cadastrée lieudit « Combrechillon »,
- La commune prendra à sa charge les frais d'acte d'échange,
- Le notaire sera celui de la commune, à savoir, Maître Nathalie KOCH.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'échange de terrain présenté ci-dessous :

- Monsieur Hervé SIMON céderait à la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Gernot) la parcelle nouvellement cadastrée 215 ZE 28, d'une contenance de 153 m² lieudit « Les Bouvrots »,
- En échange la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) céderait à Monsieur Hervé SIMON la parcelle cadastrée 215 ZA 37, d'une contenance de 51 ares 70, cadastrée lieudit « Combrechillon »,
- La commune prendra à sa charge les frais d'acte d'échange,
- Le notaire sera celui de la commune, à savoir, Maître Nathalie KOCH.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROTH